



20 mars 2009

Assainissement Non Collectif - Amendement Le Fur

Les technologies EPARCO, non consommatrices d'énergie, éligibles à l'Eco-prêt à taux zéro

Exclusivement dédiée à l'assainissement non collectif depuis 40 ans et leader français de l'assainissement compact, la Société EPARCO se félicite de cette mesure qu'elle a appelée de ses vœux et qui est de nature à faciliter

- la mise aux normes du parc d'assainissement individuel dont le contrôle par les collectivités doit être achevée au plus tard en 2012
- le développement d'un assainissement fiable et écologique, non consommateur d'énergie

En effet, issues de la recherche scientifique, les technologies EPARCO (filiales compactes) s'inscrivent parfaitement dans la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la croissance verte et le développement durable. S'agissant de l'assainissement non collectif, dont le nombre de dispositifs est recensé à plus de 5 millions d'unités et qui concerne plus de 13 millions de foyers, l'Eco-prêt à taux zéro apporte non seulement une aide financière à de très nombreux français en milieu rural, mais aussi un soutien à un secteur économique fragilisé par la baisse de la construction.

A ce jour, l'Eco-prêt à taux zéro s'adresse à tous les propriétaires de résidences principales datant d'avant le 1^{er} janvier 1990 (environ 4 000 000 de foyers). Chaque demandeur pourra s'adresser aux établissements bancaires ayant conclu un partenariat avec l'Etat pour obtenir son prêt, lequel peut atteindre 10 000 euros et être remboursé sur 10 ans.

Contact chez EPARCO : François Antelme Tel 01 44 53 80 72, mail : francois.antelme@eparco.info